

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0590_DELEG FONC_VP10
Portant délégation de fonctions à Madame Christelle MORBOIS,
10ème Vice-présidente du Conseil départemental

Service : SCAP

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-3,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment son article L.221-2,

VU la délibération n° CD_2024_012 du 13 mai 2024 relative à l'élection du Président du Conseil départemental du Jura, Monsieur Gérôme FASSETNET,

VU la délibération n° CD_2024_013 du 13 mai 2024 relative à la détermination de la composition de la Commission permanente du Conseil départemental,

VU la délibération n° CD_2024_014 du 13 mai 2024 relative à l'élection des membres de la Commission permanente.

CONSIDÉRANT que Madame Christelle MORBOIS a été élue 10^{ème} Vice-Présidente lors de la réunion du Conseil départemental du 13 mai 2024,

CONSIDÉRANT que le Président du Conseil départemental peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents.

ARRÊTE

ARTICLE 1 Délégation de fonction est accordée à **Madame Christelle MORBOIS, 10^{ème} Vice-présidente du Conseil départemental**, sous la surveillance et la responsabilité du Président du Conseil départemental, pour intervenir dans les matières suivantes :

- Jeunesse,
- Sport,
- Vie associative.

ARTICLE 2 Le présent arrêté abroge l'arrêté n° ARR_2021_0761 du 7 juillet 2021.

ARTICLE 3 Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

ARTICLE 4 Madame la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture et publié sur le site internet du Département <https://www.jura.fr/>.

Fait à Lons-le-Saunier

Signature de l'arrêté

